



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions → TPSGC**
10th Floor, 4900 Yonge Street /
10e étage, 4900 rue Yonge
Toronto
Ontario
M2N 6A6

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Veillez adresser les demandes de renseignements à
l'autorité contractante à Hussain.Noor@pwgsc-tpsgc.gc.ca

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
10th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto
Ontario
M2N 6A6

Title - Sujet Fruits et légumes frais	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21401-185133/B	Date 2019-06-11
Client Reference No. - N° de référence du client 21401-185133	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$TOR-007-7781
File No. - N° de dossier TOR-8-41185 (007)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-07-22	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Noor, Hussain	Buyer Id - Id de l'acheteur tor007
Telephone No. - N° de téléphone (647)295-3458 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA 443 Union Street West Kingston Ontario K7L4Y8 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	6
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
A. OFFRE À COMMANDES	10
6.1 OFFRE.....	10
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	11
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	12
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	12
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	12
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
6.11 LOIS APPLICABLES	13
6.12 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	13
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
6.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	14
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	14
6.4 PAIEMENT	14
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	15
6.6 ASSURANCES.....	15
6.7 CLAUSES DU GUIDE DES CUA	15
6.8 INSPECTION ET ACCEPTATION	15

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »	16
BESOIN.....	16
ANNEXE « B »	18
BASE DE PAIEMENT.....	18
ANNEXE « C »	20
LIEUX DE LIVRAISON ET VÉRIFICATION PAR LE CIPC.....	20
ANNEXE « D »	22
FORMULAIRE DE RAPPORT.....	22
ANNEXE « E »	23
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE CERTIFICATION.....	23
ANNEXE « F »	24
ÉVALUATION FINANCIÈRE.....	24
ANNEXE « 1 » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	25
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	25

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Service correctionnel du Canada, Kingston et Warkworth, région de grand Valley et région de Gravenhurst, a besoin d'un entrepreneur pour la fourniture et la livraison de fruits et de légumes frais, comme indiqué aux annexes A et B, au fur et à mesure des besoins.

L'offrant peut proposer un prix pour autant d'articles qu'il le souhaite, pour les emplacements de son choix. Les offres seront évaluées en fonction du plus grand nombre d'articles offerts, puis en fonction du prix par article pour chaque emplacement.

Jusqu'à trois (3) offres à commandes pourraient découler de la présente demande d'offres à commandes.

La période de l'offre à commandes s'étend du 1^{er} août 2019 au 31 octobre 2019.

Les titulaires de l'offre à commandes auront l'occasion de renégocier leurs prix mensuellement, comme indiqué à l'annexe B.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique

et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal de la Société canadienne des postes pour présenter leur offre par voie électronique. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur l'utilisation de cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquentes attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 6.12 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le communiqué de presse du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Les instructions uniformisées 2006 sont modifiées comme suit :

- l'article 08, Présentation des offres, est modifié comme suit :

le sous-article 2. est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit :

2. Connexion postal

- a. Sauf indication contraire dans la DOC, les offres peuvent être transmises à l'aide du [service Connexion postal](#) fourni par la Société canadienne des postes.
 - i. TPSGC, région de la capitale nationale : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postal pour transmettre une réponse à une DOC établie par l'administration centrale de TPSGC est :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

ou le cas échéant, l'adresse de courriel indiquée dans la DOC.

- ii. TPSGC, bureaux régionaux : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postal pour transmettre une réponse aux DOC établies par les bureaux régionaux de TPSGC est indiquée dans la DOC.
- b. Pour transmettre une offre à l'aide du service Connexion postal, l'offrant doit :
 - i. envoyer directement son offre uniquement à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du

- service Connexion postal en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
- ii. envoyer dès que possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la DOC (afin de garantir une réponse), un courriel qui contient le numéro de la DOC à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postal reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
 - c. Si l'offrant envoie un courriel demandant le service Connexion postal à l'Unité de réception des soumissions précisée dans la DOC, un agent de l'Unité de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postal. La conversation du service Connexion postal créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant l'offrant à accéder au message dans la conversation, et l'offrant devra prendre les mesures nécessaires pour répondre. L'offrant pourra transmettre son offre en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la DOC.
 - d. Si l'offrant utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer son offre, il doit maintenir la conversation Connexion postal ouverte jusqu'à au moins 30 jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de la DOC.
 - e. Le numéro de la DOC devrait être indiqué dans le champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
 - f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postal. Si l'offrant n'en a pas, il peut utiliser l'adresse de l'Unité de réception des soumissions indiquée dans la DOC pour s'inscrire au service Connexion postal.
 - g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postal, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des offres. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
 - i. réception d'une offre brouillée, corrompue ou incomplète;
 - ii. disponibilité ou état du service Connexion postal;
 - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. retard dans la transmission ou la réception de l'offre;
 - v. défaut de la part de l'offrant de bien indiquer l'offre;
 - vi. illisibilité de l'offre;
 - vii. sécurité des données incluses dans l'offre;
 - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postal.
 - h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de l'offre au moyen de la conversation Connexion postal, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de l'offre et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
 - i. Les offrants doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel pour l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postal ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postal.
 - j. Une offre transmise par le service Connexion postal constitue l'offre officielle de l'offrant et doit être conforme à l'article 05.

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées](#)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document **2006** (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Messagerie/Poste : Réception des soumissions – TPSGC
10e étage, 4900 rue Yonge,
Toronto, Ontario
M2N 6A6

postel : TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca
(Aucune soumission ne sera acceptée sur cette adresse de courriel. Celle-ci est destinée au lancement d'une conversation postel, tel qu'exposé dans les Instructions uniformisées.)

N° de télécopieur pour soumission : 416-952-1256

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 5 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.
- Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre financière
Section II : Attestations

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre financière (une copie papier)

Section II: attestations (une copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « 1 » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « 1 » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

L'offrant doit proposer avec sa soumission des prix en dollars canadiens, conformément à l'annexe B – Base de paiement. Un prix doit être indiqué pour tous les articles pour lesquels l'offrant présente une offre.

Les offres seront évaluées en fonction des prix indiqués à l'annexe B – Base de paiement.

L'offrant doit fournir un pourcentage de majoration maximal pour les commandes spéciales.

Un maximum de trois (3) offres à commandes sera attribué.

Les offres seront examinées en fonction du nombre d'articles soumis par chaque offrant pour tous les emplacements. Les trois (3) offres proposant le plus grand nombre d'articles pour tous les emplacements seront retenues, puis elles seront réévaluées en fonction du prix par article. Toutes les autres soumissions seront rejetées. Chaque article sera évalué séparément, et l'offre à commandes sera accordée en fonction du prix ferme le plus bas par unité de mesure (UM).

Si toutes les offres proposent des prix pour l'ensemble des articles ou pour le même nombre d'articles pour tous les emplacements, le prix total de l'ensemble des articles sera calculé et les

trois (3) soumissions ayant le prix total le plus bas seront retenues. Ces soumissions seront ensuite évaluées en fonction du prix par article et les autres soumissions ne seront pas examinées. Le prix total évalué est la somme du prix calculé, c'est-à-dire l'utilisation estimative multipliée par le prix unitaire ferme.

4.1.2.2 Clause du guide des CCUA

Clause M0220T du *Guide des CCUA* (2016-01-28), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et remplir tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable dont le prix évalué est le plus bas pour chacun des articles pour tous les emplacements sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Un maximum de trois (3) offres à commandes sera attribué.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1^{er} août 2019 au 31 octobre 2019.

6.4.2 Points de livraisons

Les articles doivent être livrés aux points de livraison précisés à l'Annexe C de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Hussain Noor
Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
10e étage, 4900 rue Yonge
Toronto, ON
M2N 6A6

Téléphone : 647-295-3458
Courriel : Hussain.Noor@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Service correctionnel du Canada.

6.7 Instrument de commande

Instrument de commande Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquentes à une offre à commandes
 - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquentes à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquentes qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquentes;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquentes à une offre à commandes.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

6.9 Ordre de priorité des documents

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2018-06-21) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Lieux de Livraison et Vérification par le CIPC;
- h) l'Annexe « D », Formulaire de rapport;
- i) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.12 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit. *[Note aux offrants : Cette clause sera insérée si le paiement par cartes de crédit est accepté par l'offrant. Sinon, elle sera retirée.]*

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

Le cas échéant, lorsque les factures seront payées au moyen d'instruments de paiement électronique, veuillez consulter l'Annexe 1, Instruments de paiement électronique, pour connaître les instruments de paiement électronique que le soumissionnaire accepte, et modifiez le texte ci-dessous en conséquence.

Supprimer l'article 6.4.4 si le soumissionnaire n'accepte pas les paiements électroniques.

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les conditions suivantes doivent être respectées lors de la présentation d'une facture :
 - a) la facture doit suivre l'ordre du tableau à l'annexe B, Base de paiement, indiquant le numéro de l'article, la description, l'unité de mesure, la quantité, le prix unitaire, le prix calculé, le sous-total, la TPS/TVH et le total;
 - b) la facture doit indiquer le numéro de la commande subséquente;
 - c) la facture doit indiquer l'adresse du destinataire où les produits ont été livrés;
 - d) il faut envoyer une facture distincte pour chaque commande subséquente et point de destination;

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé Responsables du contrat.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

6.7 Clauses du Guide des CCUA

D0014C (2007-11-30) Livraison de produits réfrigérés ou congelés
D0018C (2007-11-30) Livraison et déchargement
B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires
D0018C (2007-11-30) Inspection et estampillage
B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires
D0018C (2007-11-30) Palettisation

6.8 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

BESOIN

Fournir et livrer des fruits et des légumes frais au Service correctionnel du Canada (SCC) selon la demande, pendant la période de validité de l'offre à commandes.

LIVRAISON

La livraison devra se faire au maximum cinq jours ouvrables après la réception de la demande individuelle, sans minimum dans le nombre de commandes individuelles. Le délai de livraison maximum est normalement de cinq jours, mais l'entrepreneur devra être en mesure de faire une livraison dans les deux jours qui suivent la commande si le SCC le requiert.

HEURES DE LIVRAISON

Toutes les livraisons devront se faire entre 7 heures et 11 heures du matin, du lundi au vendredi. En ce qui concerne les établissements de Beaver Creek et de Fenbrook, nous préférons que les livraisons se fassent le lundi entre 6h30 et 10h00 du matin.

ARTICLES REJETÉS

Les articles rejetés par les établissements devront être repris et remplacés dans les 48 heures qui suivent le rejet.

RUPTURES DE STOCKS

L'entrepreneur devra avertir la personne responsable des commandes dans chaque établissement si un/plusieurs produit(s) ne peut/peuvent être livré(s), ceci 48 heures au moins avant la date prévue de livraison.

BONS DE LIVRAISON

L'entrepreneur devra fournir des bons de livraison pour chaque livraison. L'entrepreneur devra fournir une note de crédit aux établissements concernés pour couvrir tous les écarts.

NORMES

Tous les produits alimentaires emballés devront respecter les exigences pertinentes stipulées dans les lois et réglementations suivantes :

- a. La Loi et le règlement sur les aliments et les drogues du Canada
- b. Les lois sur les produits agricoles au Canada.

EMBALLAGE

Les fruits et légumes devront être livrés dans les tailles requises pour chaque article, le poids de chaque article devra être indiqué et ils devront être livrés dans chaque établissement en bon état sans aucun signe de détérioration. Chaque emballage devra indiquer la qualité, la quantité, le degré de maturité, la variété, la couleur et le poids du produit. Tout changement dans les tailles requises sera pris en considération/accepté à condition que l'entrepreneur en ait discuté avec le responsable dans l'établissement concerné, ceci au cas par cas.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

SPÉCIFICATIONS

Tous les produits fournis devront être conformes aux normes stipulées dans les Spécifications sur la qualité des aliments sur le site web fédéral d'Achats et Ventes (www.Achatsetventes.gc.ca) Les produits de deuxième choix (en référence à la qualité) ne seront pas acceptés.

- Fruits frais [E6TOR-13RM20/A](#)
- Légumes frais [E6TOR-13RM21/A](#)

NIVEAUX DE QUALITÉ

Si le niveau de qualité requis n'est pas disponible, il faudra fournir le niveau de qualité supérieur, ceci dans tous les cas.

SÉCURITÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT

Avant d'être admis dans l'établissement, le personnel de l'entrepreneur devra se soumettre à une vérification au niveau local de l'identité/des renseignements personnels sous forme de vérification du casier judiciaire par le Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

À la réception de l'offre à commandes, l'entrepreneur devra fournir la liste de ses conducteurs au Service correctionnel du Canada pour que ces derniers puissent faire l'objet d'une vérification de sécurité par le CIPC ; ces formalités devront être remplies avant que l'on puisse procéder aux livraisons dans les établissements. Pour toute question sur les vérifications de sécurité par le CIPC, veuillez-vous adresser au/aux représentant(s) autorisé(s) de chaque établissement (voir annexe C).

L'entrepreneur devra remplacer les conducteurs qui ne répondent pas aux exigences en matière de sécurité et qui ne peuvent donc pas être admis dans un établissement du SCC.

Le Service correctionnel du Canada se réserve le droit de refuser l'accès au personnel de l'entrepreneur, ceci à n'importe quel moment.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, incluant les coûts relatifs au carburant, les frais de livraison, destination FAB, les frais de transport et d'entreposage, ainsi que tous les coûts indirects. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, le cas échéant.

1. Produits de l'inventaire standard

Les prix indiqués par l'offrant à l'annexe B sont des prix fermes pour une période d'un (1) mois.

L'offrant peut proposer de nouveaux prix conformément à la fréquence et aux modalités de renouvellement des prix qui se trouvent à l'annexe B-1.

Voir Annexe B - Appendices 1, Table 1: Produits de l' standard.

ANNEXE B - Appendice 1

Avis aux soumissionnaires : *L'annexe B sera jointe en fonction des commentaires de l'annexe F de l'offrant, Évaluation de l'offre retenue. L'annexe B, Base de paiement, sera alors fournie avec l'offre à commandes subséquente.*

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » - 1

RENOUVELLEMENT DE LA SOUMISSION

Les fournisseurs retenus pourront réactualiser mensuellement le prix unitaire de chacun de leurs articles indiqués à l'annexe B.

Tous les prix réactualisés doivent être fournis au plus tard le 20e jour du mois précédent la commande.

Les fournisseurs doivent acheminer par courriel, à l'autorité de l'offre à commandes, des copies électroniques de la liste de prix selon le format établi dans leur offre à commandes.

Les fichiers contenant la liste de prix électronique doivent être correctement nommés et contenir le nom du fournisseur et les dates auxquelles les prix s'appliquent. Par exemple : Nom du fournisseur - Prix des produits JJ-MM-AA à JJ-MM-AA.

Les prix doivent être fournis dans un format à deux décimales (par exemple : 2,99 \$/kg).

Les prix doivent comprendre les frais de livraison aux lieux précisés à l'annexe A.

Il incombe aux fournisseurs de transmettre les prix réactualisés. Si une liste de prix réactualisés n'est pas reçue par l'autorité de l'offre à commandes conformément au calendrier de réactualisation des prix, le prix courant sera utilisé.

Les prix seront examinés par Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Les fournisseurs doivent être prêts à justifier et à détailler toute augmentation, à la demande de TPSGC.

Les prix de chaque titulaire d'offre à commande seront réévalués en fonction des prix réactualisés qu'ils proposent. Chaque article sera évalué séparément, et l'offre à commande sera accordée en fonction du prix ferme le plus bas par unité de mesure (UM). Les nouveaux prix unitaires seront communiqués aux titulaires d'offre à commande par le responsable de l'offre à commandes, de manière à tenir compte des changements apportés.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

LIEUX DE LIVRAISON ET VÉRIFICATION PAR LE CIPC

Les lieux de livraison et les personnes à contacter au sujet des vérifications par le CIPC sont les suivants:

Régions de Kingston et de Warkworth :

Établissement de Collins Bay - Sécurité moyenne
À l'attention des magasins d'établissement Frontenac
1455 Chemin Bath
Kingston, Ontario
Nom de la personne-contact : André Desjardins
Numéro de téléphone : (613) 536-6257
Adresse électronique : Andre.Desjardins@CSC-SCC.GC.CA

Établissement de Collins Bay - Sécurité minimum
1455 Chemin Bath
Kingston, Ontario
Nom de la personne-contact : Philomena McClelland
Numéro de téléphone : (613) 536-4230
Adresse électronique : Philomena.McClelland@CSC-SCC.GC.CA

Établissement de Millhaven
Autoroute 33
Millhaven, Ontario
Nom de la personne-contact : Mic Compeau
Numéro de téléphone : (613) 351-8178
Adresse électronique : Mic.Compeau@CSC-SCC.GC.CA

Établissement de Bath
Autoroute 33
Millhaven, Ontario
Nom de la personne-contact : Tom Gencarelli
Numéro de téléphone : (613) 351-8008
Adresse électronique : Thomas.Gencarelli@CSC-SCC.GC.CA

Établissement de Joyceville - Sécurité moyenne
Autoroute 15
Joyceville, Ontario
Nom de la personne-contact : Corey Beckstead
Numéro de téléphone : (613) 536-6604
Adresse électronique : Corey.Beckstead@CSC-SCC.GC.CA

Établissement de Joyceville - Sécurité minimum
À l'attention de : Magasins de l'établissement de Joyceville
Autoroute 15
Joyceville, Ontario
Nom de la personne-contact : Corey Beckstead
Numéro de téléphone : (613) 536-6604
Adresse électronique : Corey.Beckstead@CSC-SCC.GC.CA

N° de l'invitation - Solicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Établissement de Warkworth
County Road 29, près de l'autoroute 30
Warkworth, Ontario
Nom de la personne-contact : Dave Stephens
Numéro de téléphone : (705) 924-8067
Adresse électronique : Dave.Stephens@CSC-SCC.GC.CA

Région de Grand Valley

Établissement Grand Valley
1575 Boul. Homer Watson
Kitchener, ON
Nom de la personne-contact : Mike Trombly
Numéro de téléphone : (519) 894-8138
Adresse électronique : Michael.Trombly@CSC-SCC.GC.CA

Région de Gravenhurst

Établissement de Beaver Creek – Sécurité moyenne
À l'attention de : Magasins de l'établissement de Beaver Creek
Beaver Creek Drive
Gravenhurst, Ontario
Nom de la personne-contact : Peter Colles
Numéro de téléphone : (705) 687-1711
Adresse électronique : Peter.Colles@CSC-SCC.GC.CA

Établissement de Beaver Creek – Sécurité minimum
Beaver Creek Drive
Gravenhurst, Ontario
Nom de la personne-contact : Peter Colles
Numéro de téléphone : (705) 687-1711
Adresse électronique : Peter.Colles@CSC-SCC.GC.CA

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E »

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE CERTIFICATION

1. Conseil d'administration

Conformément à la, [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#), section 17, les fournisseurs doivent fournir une liste de leur Conseil d'administration avant l'émission d'offre à commandes. Les soumissionnaires offrants doivent fournir ces renseignements dans leur soumission.

Nom de l'administrateur/Titre : _____

2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'une offre à commande.

Numéro d'entreprise - approvisionnement - _____

Si les fournisseurs ne possèdent pas de une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à [Données d'inscription des fournisseurs](#). Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « F »

ÉVALUATION FINANCIÈRE

Aux fins de l'évaluation, l'analyse du prix de la soumission sera fondée sur les prix fermes des unités et les nombres estimatifs. Les quantités sont utilisées comme lignes directrices à des fins d'évaluation seulement et ne constituent aucunement une garantie d'utilisation.

ANNEXE F - Appendice 1

Se reporter au document en pièce jointe.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21401-185133/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21401-185133

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-8-41185

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR007
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « 1 » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- () Carte d'achat VISA ;
- () Carte d'achat MasterCard ;
- () Dépôt direct (national et international) ;
- () Échange de données informatisées (EDI) ;
- () Virement télégraphique (international seulement) ;
- () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE F - APPENDICE 1
TABEAU 1 - PRODUITS DE L'INVENTAIRE STANDARD

LISTE DES PRODUITS - KINGSTON ET WARKWORTH

N° D'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	EMBALLAGE DEMANDÉ		EMBALLAGE PROPOSÉ		MARQUE	N ESTIMATIVE (UE) - MENSUELLE	UNITÉ DE MESURE (UM)	PRIX UNITAIRE FERME	PRIX CALCULÉ
		Paquets/taille	Unité de distribution	Paquets/taille	Unité de distribution					
1	POMMES, GOLDEN DELICIOUS	113-125 UN	CAISSE				A	Pièce	B	C = A x B
2	POMMES, GRANNY SMITH	113-125 UN	CAISSE				3750	Pièce	\$	\$
3	POMMES, MACINTOSH	113-125 UN	CAISSE				6500	Pièce	\$	\$
4	POMMES, RED DELICIOUS	113-125 UN	CAISSE				3750	Pièce	\$	\$
5	POMMES, ROUGES, PETITES, 111/113 CT MACINTOSH OU RED DELICIOUS	111-113 UN	CAISSE				6500	Pièce	\$	\$
6	BANANES, DEMI- MURES	1X18.14 KG	CAISSE				11526	Pièce	\$	\$
7	BROCCOLI, FRAIS, COURONNES	1 X 9.07 KG	CAISSE				1778	kg	\$	\$
8	BROCCOLI, FRAIS, PARÉ	1X9.07KG	CAISSE				472	kg	\$	\$
9	CHOU , BOK CHOY	1X22.68KG	CAISSE				490	kg	\$	\$
10	CHOU, VERT	1X22.68KG	CAISSE				1134	kg	\$	\$
11	CHOU, ROUGE	1X22.68KG	CAISSE				1180	kg	\$	\$
12	CAROTTES	10X5LBS	CAISSE				681	kg	\$	\$
13	CHOU-FLEUR	1X9.7KG	CAISSE				300	lbs	\$	\$
14	CHOU-FLEUR	1X13.61KG	CAISSE				369	kg	\$	\$
15	CONCOMBRES	11.34 KG	CAISSE				519	kg	\$	\$
16	GOUSSES D'AIL, FRAIS	1x11 KG	CAISSE				477	kg	\$	\$
17	GINGEMBRE, FRAIS	1x10 KG	CAISSE				286	kg	\$	\$
18	GINGEMBRE, FRAIS	1x13.6 KG	CAISSE				160	kg	\$	\$
19	POIREAUX	1 X 5.4 KG	CAISSE				218	kg	\$	\$
20	LAITUE, ICEBERG	1X20.75KG	CAISSE				140	kg	\$	\$
21	LAITUE, VERTE	1X20.75KG	CAISSE				335	kg	\$	\$
22	LAITUE, ROMAINE	1X18KG	CAISSE				623	kg	\$	\$
23	MELON, CANTALOUPE	1 x17kg	CAISSE				684	kg	\$	\$
24	MELON, MIEL	1 x10kg	CAISSE				748	kg	\$	\$
25	CHAMPIGNONS	1X2.27KG	CAISSE				600	kg	\$	\$
26	CHAMPIGNONS	1X4.54KG	CAISSE				64	kg	\$	\$
27	OIGNONS, VERTS	1X4.5KG	CAISSE				64	kg	\$	\$
							108	kg	\$	\$

N° D'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	EMBALLAGE DEMANDÉ		EMBALLAGE PROPOSÉ	MARQUE	UTILISATION ESTIMATIVE (UE) - MENSUELLE	UNITÉ DE MESURE (UM)	PRIX UNITAIRE FERME	PRIX CALCULÉ
28	OIGNONS, VERTS	1X3.63KG	CAISSE			73	kg	\$	\$
29	OIGNONS, JAUNES	1X22.68KG	CAISSE			1452	kg	\$	\$
30	ORANGES	1X138	CAISSE			4692	Pièce	\$	\$
31	POIVRONS, VERTS	1X11.34 KG	CAISSE			567	kg	\$	\$
32	POIVRONS, ROUGES	1X11.34 KG	CAISSE			273	kg	\$	\$
33	POMMES DE TERRE NOUVELLES	1X22.74KG	SAC			2729	kg	\$	\$
34	POMMES DE TERRE NOUVELLES	1x22.68KG	SAC			1633	kg	\$	\$
35	POMMES DE TERRES NOUVELLES	1X4.54 KG	SAC			454	kg	\$	\$
36	RADIS	1X2.2KG	CAISSE			66	kg	\$	\$
37	TOMATES	1x11.34 KG	CAISSE			953	kg	\$	\$
38	NAVETS	1X22.68KG	CAISSE			907	kg	\$	\$

Prix calculé total pour Kingston et Warkworth : \$

B-1	Kingston et Warkworth	Valeur estimative	Majoration (%)
		\$ 6,500.00	

Les produits commandés par le SCC qui ne font pas partie de la liste figurant à l'appendice 1, Produits alimentaires courants, de l'annexe B seront facturés conformément au coût du fournisseur, plus une majoration maximale de :

LISTE DES PRODUITS - RÉGION DE GRAND VALLEY

N° D'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	EMBALLAGE DEMANDÉ		EMBALLAGE PROPOSÉ	MARQUE	UTILISATION ESTIMATIVE (UE) - MENSUELLE	UNITÉ DE MESURE (UM)	PRIX UNITAIRE FERME	PRIX CALCULÉ
		Paquets/taille	Unité de distribution						
						A		B	C = A x B
1	POMMES, GOLDEN DELICIOUS	113-125 pièce	CAISSE			500	Pièce	\$	\$
2	POMMES, GRANNY SMITH	113-125 pièce	CAISSE			750	Pièce	\$	\$
3	POMMES, MACINTOSH	113-125 pièce	CAISSE			1000	Pièce	\$	\$
4	POMMES, RED DELICIOUS	113-125 pièce	CAISSE			500	Pièce	\$	\$
5	BANANES, DEMI-MURES	1X18.14 KG	CAISSE			363	kg	\$	\$

N° D'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	EMBALLAGE DEMANDÉ		EMBALLAGE PROPOSÉ	MARQUE	UTILISATION ESTIMATIVE (UE) - MENSUELLE	UNITÉ DE MESURE (UM)	PRIX UNITAIRE FERME	PRIX CALCULÉ
6	BROCCOLI, COURONNES	1 X 9.07 KG	CAISSE			73	kg	\$	\$
7	BROCCOLI, PARÉ	1X9.07 KG	CAISSE			73	kg	\$	\$
8	CHOU, VERT	1X22.68KG	CAISSE			136	kg	\$	\$
9	CHOU, ROUGE	1X22.68KG	CAISSE			125	kg	\$	\$
10	CAROTTES	10X5LBS	CAISSE			500	lbs	\$	\$
11	CHOU-FLEUR	1X9.7KG	CAISSE			58	kg	\$	\$
12	CHOU-FLEUR	1X13.6KG	CAISSE			55	kg	\$	\$
13	CÉLÉRI	1X22.68KG	CAISSE			181	kg	\$	\$
14	CONCOMBRES	1X11.34KG	CAISSE			68	kg	\$	\$
15	AUBERGINES	1X11.34KG	CAISSE			45	kg	\$	\$
16	GOUSSES D'AIL, FRAIS	1x11 KG	CAISSE			22	kg	\$	\$
17	PAMPLEMOUSSE ROSE, 56	1X18 KG	CAISSE			72	kg	\$	\$
18	PAMPLEMOUSSE BLANC 48	1X18 KG	CAISSE			72	kg	\$	\$
19	RAISINS, VERTS	1X9.07 KG	CAISSE			109	kg	\$	\$
20	RAISINS, ROUGES	1X9.07 KG	CAISSE			36	kg	\$	\$
21	OIGNONS, VERTS	1X4.5KG	CAISSE			54	kg	\$	\$
22	OIGNONS, VERTS	1X3.63 KG	CASE			22	kg	\$	\$
23	KIWI	1X2KG	CAISSE			4	kg	\$	\$
24	CITRON, DE 1ERE QUALITÉ, US	1X144 pièce	CAISSE			864	Pièce	\$	\$
25	LAITUE, TETE	1X18 KG	CAISSE			72	kg	\$	\$
26	LAITUE, ROMAINE	1X18KG	CAISSE			36	kg	\$	\$
27	MELON, CANTALOUPE	1 x17kg	CAISSE			102	kg	\$	\$
28	MELON, MIEL	1 x10kg	CAISSE			40	kg	\$	\$
29	CHAMPIGNONS	1X2.27KG	CAISSE			14	kg	\$	\$
30	CHAMPIGNONS	1X4.54KG	CAISSE			9	kg	\$	\$
31	OIGNONS, ESPAGNOLS	1X22.68KG	CAISSE			91	kg	\$	\$
32	OIGNONS JAUNES	1X22.68KG	CAISSE			91	kg	\$	\$
33	ORANGES, TYPE 13	1X138 pièce	CAISSE			2208	Pièce	\$	\$
34	ORANGES, US #1	1X138 pièce	CAISSE			552	Pièce	\$	\$
35	POIRES, BARTLETT OU ANJOU	1X135 pièce	CAISSE			810	Pièce	\$	\$
36	POIVRONS, ROUGES	1X11.34KG	CAISSE			23	kg	\$	\$
37	POIVRONS, VERTS	1X11.34KG	CAISSE			113	kg	\$	\$
38	POMMES DE TERRE NOUVELLES	1X22.74KG	CAISSE			91	kg	\$	\$
39	POMMES DE TERRE NOUVELLES	1x22.68 KG	CAISSE			136	kg	\$	\$

N° D'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	EMBALLAGE DEMANDÉ		EMBALLAGE PROPOSÉ	MARQUE	UTILISATION ESTIMATIVE (UE) - MENSUELLE	UNITÉ DE MESURE (UM)	PRIX UNITAIRE FERME	PRIX CALCULÉ
		Paquets/taille	Unité de distribution						
40	POMMES DE TERRE NOUVELLES	1X4.54 KG	CAISSE			73	kg	\$	\$
41	POMMES DE TERRE, IGNAME	1X40LB	CAISSE			80	lbs	\$	\$
42	RADIS	1X2.2KG	CAISSE			4	kg	\$	\$
43	ÉPINARDS	8X8 onces (1.81 KG)	CAISSE			4	kg	\$	\$
44	TOMATES	1x11.34 KG	CAISSE			45	kg	\$	\$
45	NAVETS	1X22.68KG	CAISSE			45	kg	\$	\$
46	COURGETTES	1X9.07KG	CAISSE			36	kg	\$	\$

Prix calculé total pour la région de Grand Valley : \$

Région de Grand Valley		Majoration (%)	
B-1	Les produits commandés par le SCC qui ne font pas partie de la liste figurant à l'appendice 1, Produits alimentaires courants, de l'annexe B seront facturés conformément au coût du fournisseur, plus une majoration maximale de :	Valeur estimative	
		\$ 500.00	

LISTE DES PRODUITS - RÉGION DE GRAVENHURST									
N° D'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	EMBALLAGE DEMANDÉ		EMBALLAGE PROPOSÉ		UTILISATION ESTIMATIVE (UE) - MENSUELLE	UNITÉ DE MESURE (UM)	PRIX UNITAIRE FERME	PRIX CALCULÉ
		Paquets/taille	Unité de distribution	Paquets/taille	Unité de distribution				
1	POMMES, GOLDEN DELICIOUS	113-125 pièce	CAISSE			A		B	C = A x B
2	POMMES, GRANNY SMITH	113-125 pièce	CAISSE			750	Pièce	\$	\$
3	POMMES, MACINTOSH	113-125 pièce	CAISSE			750	Pièce	\$	\$
4	POMMES, RED DELICIOUS	113-125 pièce	CAISSE			750	Pièce	\$	\$
5	POMMES, ROUGES, PETITES, 111/113 CT, MACINTOSH OU RED DELICIOUS	111-113 pièce	CAISSE			2260	Pièce	\$	\$
6	BANANES, DEMI-MURES	1X18.14 KG	CAISSE			363	kg	\$	\$
7	CHOU, BOK CHOY	1X22.68KG	CAISSE			136	kg	\$	\$

N° D'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	EMBALLAGE DEMANDÉ		EMBALLAGE PROPOSÉ	MARQUE	UTILISATION ESTIMATIVE (UE) - MENSUELLE	UNITÉ DE MESURE (UM)	PRIX UNITAIRE FERME	PRIX CALCULÉ
8	CHOU, VERT	1X22.68KG	CAISSE			136	kg	\$	\$
9	CHOU, ROUGE	1X22.68KG	CAISSE			91	kg	\$	\$
10	CAROTTES	10X5LBS	CAISSE			500	lbs	\$	\$
11	CHOU-FLEUR	1X9.7KG	CAISSE			36	kg	\$	\$
12	CHOU-FLEUR	1X13.61KG	CAISSE			54	kg	\$	\$
13	BROCCOLI FRAIS, COURONNES	1 X 9.07 KG	CAISSE			36	kg	\$	\$
14	BROCCOLI FRAIS, PARÉ	1X9.07KG	CAISSE			36	kg	\$	\$
15	GOUSSES D'AIL, FRAIS	1x11 KG	CAISSE			44	kg	\$	\$
16	GINGEMBRE, FRAIS	1x10 KG	CAISSE			40	kg	\$	\$
17	GINGEMBRE, FRAIS	1x13.6 KG	CAISSE			54	kg	\$	\$
18	KIWI	1X10 KG	CAISSE			60	kg	\$	\$
19	POIREAUX	1 X 5.4 KG	CAISSE			22	kg	\$	\$
20	LAITUE ICEBERG	1X20.75KG	CAISSE			96	kg	\$	\$
21	LAITUE VERTE	1X20.75KG	CAISSE			83	kg	\$	\$
22	LAITUE, ROMAINE	1X18KG	CAISSE			72	kg	\$	\$
23	MELON, CANTALoupES	1 x17kg	CAISSE			102	kg	\$	\$
24	MELON, MIEL	1 x10kg	CAISSE			60	kg	\$	\$
25	CHAMPIGNONS	1X2.27KG	CAISSE			14	kg	\$	\$
26	CHAMPIGNONS	1X4.54KG	CAISSE			18	kg	\$	\$
27	OIGNONS, VERTS	1X4.5KG	CAISSE			36	kg	\$	\$
28	OIGNONS VERTS	1X3.63KG	CAISSE			15	kg	\$	\$
29	OIGNONS, JAUNES	1X22.68KG	CAISSE			181	kg	\$	\$
30	ORANGES, US #1	1X138 pièce	CAISSE			2760	Pièce	\$	\$
31	POIVRONS, VERTS	1X11.34 KG	CAISSE			113	kg	\$	\$
32	POIVRONS, ROUGES	1X11.34 KG	CAISSE			68	kg	\$	\$
33	POMMES DE TERRE NOUVELLES	1X22.74KG	CAISSE			136	kg	\$	\$
34	POMMES DE TERRE NOUVELLES	1x22.68KG	CAISSE			136	kg	\$	\$
35	POMMES DE TERRE NOUVELLES	1X4.54 KG	CAISSE			227	kg	\$	\$
36	RADIS	1X2.2KG	CAISSE			9	kg	\$	\$
37	TOMATES	1x11.34 KG	CAISSE			181	kg	\$	\$
38	NAVETS	1X22.68KG	CAISSE			136	kg	\$	\$

Prix calculé total pour la région de Gravenhurst : \$

N° D'AR TICL E	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	EMBALLAGE DEMANDÉ	EMBALLAGE PROPOSÉ	MARQUE	UTILISATION ESTIMATIVE (UE) - MENSUELLE	UNITÉ DE MESURE (UM)	PRIX UNITAIRE FERME	PRIX CALCULÉ
B-1	<p>Région de Gravenhurst</p> <p>Les produits commandés par le SCC qui ne font pas partie de la liste figurant à l'appendice 1, Produits alimentaires courants, de l'annexe B seront facturés conformément au coût du fournisseur, plus une majoration maximale de :</p>				<p>Valeur estimative</p> <p>\$ 1,000.00</p>	<p>Majoration (%)</p>		

Prix calculé total = (Kingston et Warkworth + région de Grand Valley + région de Gravenhurst) \$